



Resiliation cours minerve

Par **moly31450**, le **16/04/2019** à **12:21**

Bonjour,

Ma fille est inscrite pour une formation de BEP ASSP par le biais des cours minerve et elle souhaite arrêter la formation.

J'ai interrogé le service administratif pour avoir les modalités de résiliation mais ils répondent qu'on ne peut pas résilier et qu'il faut aller jusqu'à la fin de la formation (mai 2020).

Si je fais opposition sur les prélèvements bancaires est-ce que j'aurai des poursuites ?

Quelles sont les procédures.

Merci par avance pour votre retour.

Par **joss38**, le **16/04/2019** à **12:27**

bonjour.question récurrente..les conditions de résiliation sont dans le contrat qu'elle a signé. comme souvent dit sur ce forum,certaines écoles poursuivent et d'autres non.